

Ville de
FALAISE

**ARRÊTÉ ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE
L'ANNEE 2026**

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

Vu le code général de la fonction publique du 23 février 2022, en vigueur au 1^{er} mars 2022,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 26 juin 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'Arrêté n° 21-054 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établit comme suit :

Avancement au grade de : technicien principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
RICHARD Fabrice	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2026

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
PRESTAVOINE Denis	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2026
GOULET Catherine	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2026
KOPYLA Mickaël	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2026

Avancement au grade de : adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HERMAN Harold	Adjoint technique	01/01/2026
BUNOUT Quentin	Adjoint technique	01/01/2026
LEHERON Lydie	Adjoint technique	01/01/2026

Avancement au grade de : chef de service de police principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MARTIN Sébastien	Chef de service de police	01/01/2026

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à FALAISE le 28 novembre 2025,
Le Maire,

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour le Maire et par délégation,

Jacques LE BRET

Premier adjoint

Délégué aux Ressources humaines

